

Janvier 2022

BAZOCHES INFOS

Edito du Maire.

**MAIRIE
DE BAZOCHES**

2 Place de la Mairie
58190 Bazoches

Tel : 03 86 22 10 55

mairiedebazoches
@orange.fr

www.bazoches.net

Secrétariat ouvert
lundi et jeudi
14h00 à 17h00

Cette année 2021 a semblé nous laisser un peu de répit dans la crise sanitaire que nous traversons depuis maintenant 2 ans mais malheureusement elle n'a pas envie de nous quitter et repart même de plus belle. Je vous rappelle, comme on l'entend tous les jours, que seule une vaccination massive nous permettra de faire face.

Pour revenir à des sujets plus optimistes, je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune, en résidence principale ou secondaire, et ils sont nombreux cette année. J'ai le projet de nous réunir au printemps prochain pour les accueillir et faire connaissance, dans la mesure où les conditions le permettront malheureusement on ne peut rien prévoir.

2021 a de nouveau été une année blanche pour nos associations. J'espère que l'année à venir sera plus favorable car la vie du village est l'affaire de tous et c'est par l'activité associative qu'elle prendra corps. Je sais que des projets sont en préparation et je souhaite qu'ils voient le jour, il est certain qu'ils recevront tout le soutien nécessaire de la Municipalité.

Je remercie l'ensemble de l'équipe municipale, élus et agents, qui accompli un travail exemplaire au vu des réalisations de l'année. Elle est toujours présente pour répondre aux besoins de la commune et de ses habitants.

J'avais prévu d'organiser une cérémonie des vœux début janvier, ce type de manifestation ayant été très fermement déconseillé par notre Premier Ministre, c'est donc par le biais de ce journal, que l'ensemble du Conseil Municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pleins d'espoir pour cette nouvelle année 2022.

BIBLIOTHEQUE

Tous les jeudis de
15h00 à 18h00
Des livres pour
petits et grands



Jean-Marie Pautrat

Meilleurs
Vœux

Réalisations de l'année 2021

L'ensemble des prévisions listée dans le Bazoches Infos de janvier dernier sont maintenant réalisées ou en cours de réalisation.

- La grille du mur de soutènement derrière la Maison Communale est mise en place.
- La toiture et l'isolation de la Maison Communale sont terminées.
- Les travaux sur le réseau d'eau : canalisation reliant la station de pompage d'Armanche au Château d'eau de Montoy ainsi que le passage en canalisation inox à la station de pompage sont terminés.
- Restauration de l'église, la pré étude de Monsieur BURI Architecte est terminée et déposée à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).
- La modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) est en cours, l'enquête publique est terminée et nous attendons le rapport du commissaire enquêteur.
- Cités de caractère : le dossier de candidature réalisé par une équipe de travail d'une quinzaine de personnes est déjà bien avancé, il sera présenté à l'association « Cités de caractère de Bourgogne-Franche-Comté » en février pour espérer une labellisation lors de la prochaine Assemblée Générale de l'association, un grand merci à tous les bénévoles.
- Le verger conservatoire a été planté en novembre grâce à l'opération « 1000 arbres » du Conseil Départemental et inauguré en présence de son Président Fabien BAZIN.
- Les travaux de voirie réalisés en septembre ont porté sur la rue de la Chaume à Champignolles le Haut, sur une partie de la rue du Puits et sur une partie du chemin de Neuffontaines, avec également un revêtement superficiel en gravillonnage de la route du Domaine de Rousseau.
- Pour l'enfouissement des réseaux de Cueugne, la situation n'a pas évolué, nous renouvelons chaque année notre demande.



Projets 2022

- L'achat d'une tondeuse autoportée pour l'entretien des espaces verts.
- Réfection du versant Est de la toiture des dépendances de la Maison Communale.
- Pour l'Eglise : dépôt du permis de construire, mise en place d'une procédure d'appel d'offres et une recherche très active de financements pour espérer voir le début des travaux au printemps 2023. Dès que nous aurons l'ensemble des informations et les prescriptions de la DRAC nous organiserons une réunion publique pour vous présenter le dossier.
- Cités de caractère : après le dépôt du dossier de candidature, nous recevrons une délégation de l'association « Cités de caractère de Bourgogne – Franche-Comté » qui viendra visiter Bazoches. Nous soutiendrons notre dossier lors de la prochaine assemblée Générale qui se tiendra en mai ou septembre en fonction de l'évolution de la pandémie.
- Pour les travaux de voirie, nous avons pris la décision d'attendre la fin des travaux d'installation de la fibre sur la commune, qui semblent se préciser, afin d'éviter de voir des détériorations ou des traversées sur une chaussée neuve. Ensuite la première réalisation sera la voie romaine sur toute la traversée de Champignolles-le-Bas

Tri et déchets

A partir du 1^{er} janvier prochain, il y aura un grand changement dans la collecte des déchets. En effet nous allons bénéficier des services d'une nouvelle usine de traitement et de recyclage des plastiques. De ce fait quasiment l'ensemble des plastiques pourra être mis dans les sacs jaunes (pots de yaourts, barquettes alimentaires, films et sacs plastiques, les capsules de café, les papiers etc.) vous trouverez les explications en détail sur le document joint à ce journal. Par ailleurs vous remarquerez en regardant le calendrier des collectes joint un changement dans le rythme durant la période estivale. En effet, compte tenu de la diminution importante des sacs roses, la collecte se fera, à titre expérimental cette année, alternativement une semaine les sacs roses une semaine les sacs jaunes.



Cette modification permettra à la Communauté de Communes de réaliser une économie supérieure à 100 000 € par an.

Partage des espaces boisés

Certain d'entre vous nous interpelle pour avoir des informations sur les possibilités de promenade en forêt, la cohabitation avec les chasseurs, les zones de chasse, les jours de chasse etc. Nous comprenons ces questions et ces craintes, nous vous apportons ici quelques réponses :

Par arrêté préfectoral les jours de chasse en battue dans la Nièvre sont les samedi, dimanche, lundi, mercredi et les jours fériés. Sur notre commune il existe 2 sociétés de chasse :

La société communale qui ne chasse généralement que le samedi sur les bois communaux de Bazoches et de Champignolles-le-Haut, sur les bois de Bardy, des Chagnats, de Galloire, des Tannières, le bois des Dames, de Montoy, des Porées et les friches de la carrière.

La société de chasse des bois du château de Bazoches qui peut chasser tous les jours autorisés sur les bois situés entre la voie Romaine et la route de Villars et entre la Brinjame et la route de Villars.

Normalement une signalisation est mise en place sur les routes et chemins ouverts au public pendant les actions de chasse. Il est important de prendre en compte le fait qu'une très grande majorité des bois sont des propriétés privées et doivent être respectés comme telles. Vous pouvez venir nous voir en mairie pour vous informer sur les chemins publics ou privés. Il est également recommandé d'avoir une tenue vestimentaire visible lors de vos promenades dans les bois, si possible un gilet orange. Il ne faut pas hésiter à vous faire connaître auprès des chasseurs que vous pouvez rencontrer et faire en sorte les uns et les autres que les rapports restent le plus courtois possible. Vous pouvez également contacter les Fédérations Départementales de la Nièvre, 03 86 36 93 16 et de l'Yonne, 03 86 94 22 94 pour vous informer sur les sociétés de chasse présentes dans les secteurs ou vous souhaitez vous promener.

Cimetière

Suite à l'engagement de la commune pour le « Zéro Phyto », il a été décidé en Conseil municipal de procéder à l'engazonnement du cimetière (sauf l'allée centrale et l'espace cinéraire) Ce travail a été fait au printemps dernier avec une météo très favorable à l'enracinement ! De ce fait, nous avons réduit le temps de désherbage manuel de notre employée communale. Lors des fêtes de la Toussaint, vous avez sans doute remarqué, la belle tenue de notre cimetière. Maintenant, grâce à cet engazonnement (à pousse modérée) plus besoin d'ôter l'herbe autour des monuments ; au contraire, le nettoyage est fait par nos soins en passant régulièrement la tondeuse et la tailleuse de bordure.

Fleurissement

Grâce aux efforts de nos bénévoles et de notre employée communale, la commune est toujours distinguée :

Suite à la visite de la Commission de Fleurissement Bourgogne-Franche-Comté, la commune conserve sa fleur.

Par les Vaux d'Yonne elle a reçu 70€ et se classe 1^{ère} de sa catégorie.

Coté particuliers ont été récompensés par les Vaux d'Yonne

- Madame Goussot Valérie
- Madame Léon-Dufour Sabine
- Madame Sauterel Lucette
- Le Relais Vauban



Félicitations à toutes et tous ainsi qu'à celles et ceux qui ont fait l'effort d'entretenir et de fleurir notre commune

Urbanisme

Il est temps de tirer la sonnette d'alarme, en matière d'urbanisme la commune est devenue une zone de non droit. Nous voyons fleurir toutes sortes d'aménagements ou de constructions sans aucune autorisation. Lorsque l'on fait la remarque il nous est toujours répondu « les autres le font bien », il est impératif que cela cesse.

Nous vous demandons lorsque vous avez un projet de venir nous voir en mairie, nous pourrions alors vous indiquer la procédure à suivre et vous aider dans le montage de votre dossier.

En cas de non-respect les risques sont grands, d'autant plus que toute la partie nord de la commune et principalement le bourg est impactée par des périmètres de protection de monuments historiques (château et église). De surcroît avec le dossier de restauration de l'église, des agents de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et l'Architecte des Bâtiments de France viendront souvent à Bazoches durant les 4 ou 5 années à venir.

L'absence de Déclaration Préalable ou de Permis de Construire, vous expose à des sanctions très lourdes. Les forces de l'ordre pourront, suite à la constatation, saisir le Tribunal de Grande Instance en exigeant l'arrêt des travaux (confiscation du matériel) démolition et une amende comprise entre 1200€ et 6000€ par m² construit.

Le non-respect de la décision du TGI expose à une amende de 75 000€ et à 3 mois de prison.

Elections

Cette année 2022 est riche en rendez-vous électoraux.

- Les 10 et 24 avril élections présidentielles
- Les 12 et 19 juin élections législatives

Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales toute l'année, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité (carte ou passeport).

Lors de cette année d'élections il faut faire cette démarche au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour de l'élection. Soit le 4 mars pour l'élection Présidentiel et le 6 mai pour les législatives.

